

ABONNEMENTS

\$1.00 par an. 0.50 par semestre, nécessairement d'avance.

PUBLIÉ LE JEUDI. A ARTHABASKAVILLE P. Q.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

ANNONCES.

1re insertion, la ligne. 15ct Insertions suivantes, 5 Baptemes, Mariages et Sépultures 25cts. Gratia pour les abonnés.

Toute publication personnelle ou intéressée, rapports d'institutions financières ou autres, seront insérées comme annonce à 10cts. la ligne.

L. LAVERGNE, Gerant.

La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville.-Propriétaire.

{ Redige par un Comite de Collaborateurs.

FEUILLETON DU 18 JUIN 1891

LE ROMAN

D'un jeune Homme Pauvre

(Suite.)

—Je prétends couper une gaule, dit M. de Bévallan.

La jeune fille le regarda fixement.—Je croyais, murmura-t-elle, que vous alliez vous mettre à la nage ?

—Oh ! à la nage ! dit M. de Bévallan ; permettez, mademoiselle... D'abord, je ne suis pas en costume de natation... ensuite je vous avouerai que je ne sais pas nager.

—Si vous ne savez pas nager, répliqua la jeune fille d'un ton sec, il importe assez peu que vous soyez ou non en costume de natation !

—C'est parfaitement juste, dit M. de Bévallan avec une amusante tranquillité ; mais vous ne tentez pas particulièrement à ce que je me noie, n'est-ce pas ? Vous voulez votre mouchoir, voilà le but. Du moment que j'y arriverai, vous serez satisfaite n'est-il pas vrai ?

—Eh bien ! allez, dit la jeune fille en s'asseyant avec résignation ; allez couper votre gaule, monsieur.

M. de Bévallan, qu'il n'est pas très-facile de décontenancer, disparut alors dans un fourré voisin, où nous entendîmes pendant un moment craquer des branchages ; puis il revint armé d'un long jet de noisetier qu'il se mit à dépeuiller de ses feuilles.

—Est-ce que vous comptez atteindre l'autre rive avec ce bâton, par hasard ? dit Mlle Marguerite, dont la gaieté commençait manifestement à s'éveiller.

—Laissez-moi faire, laissez-moi donc faire, mon Dieu ! reprit l'imperturbable gentilhomme.

On le laissa faire. Il acheva de préparer sa gaule, après quoi il se dirigea vers la barque. Nous comprîmes alors que son dessin était de traverser la rivière en bateau au-dessus de la chute, et, une fois sur l'autre bord, de harponner le mouchoir, qui n'en était pas très éloigné. A cette découverte, il n'y eut dans l'assistance qu'un cri d'indignation, les dames en général aimant fort, comme on sait, les entreprises dangereuses—pour les autres.

—Voilà une belle invention vraiment ! Fi ! fi ! monsieur de Bévallan !

—Ta ! ta ! ta ! mesdames. C'est comme l'œuf de Christophe Colomb. Il fallait encore s'en aviser.

Cependant, contre toute attente, cette expédition d'apparence si pacifique ne devait se terminer ni sans émotions ni même sans périls. M. de Bévallan en effet, au lieu de gagner l'autre rive directement en face de la petite anse où la barque était amarrée, eut l'idée malencontreuse d'aller descendre sur quelque point voisin de la cataracte. Il poussa donc le canot au milieu du courant, puis le laissa dériver pendant un moment ; mais il ne tarda à s'apercevoir qu'aux approches de la chute, la rivière, comme attirée par le gouffre et prise de vertige, précipitait son cours avec une inquiétante rapidité. Nous eûmes la révélation du danger en le voyant soudain mettre le canot en travers, et commencer à battre des rames avec une fiévreuse énergie. Il lutta contre le courant pendant quelques secondes avec un succès très-incertain. Cependant il se rapprochait peu à peu de la berge opposée, bien que la dérive continuât à l'entraîner avec une impétuosité effrayante vers les cataractes, dont les menaçantes rumeurs devenaient alors lui emplir les oreilles. Il n'en était plus qu'à quelques pieds, lorsqu'un effort suprême le porta assez près du rivage pour que son salut au moins fût assuré. Il prit alors un élan vigoureux, et sauta sur le talus de la rive, en repoussant du pied, malgré lui, la barque abandonnée, qui fut culbutée aussitôt pardessus les récifs, et vint nager dans le bassin, la quille en l'air.

Tant que le péril avait duré, nous n'avions eu, en face de cette scène, d'autre impression que celle d'une vive inquiétude ; mais nos esprits, à peine rassurés, devaient être vivement saisis par le contraste qu'offrait le dénouement de l'aventure avec l'aplomb et l'assurance ordinaires de celui qui en était le héros. Le rire est d'ailleurs aussi facile que naturel après des alarmes heureusement apaisées. Aussi n'y eut-il personne parmi nous qui ne s'abandonnât à une franche gaieté, aussitôt que nous vîmes M. de Bévallan hors

de la barque. Il faut dire qu'à ce moment même son infortune se complétait par un détail vraiment affligeant. La berge sur laquelle il s'était élané présentait une pente escarpée et humide, il n'y eut pas plus tôt posé le pied qu'il qu'il glissa et retomba en arrière ; quelques branches solides se trouvaient heureusement à sa portée, et il s'y cramponna des deux mains avec frénésie, pendant que ses jambes s'agitaient comme deux rames furieuses dans l'eau, d'ailleurs peu profonde, qui baignait la rive. Toute ombre de danger ayant alors disparu, le spectacle de ce combat était purement ridicule, et je suppose que cette cruelle pensée ajoutait aux efforts de M. de Bévallan une maladroite précipitation qui en retardait le succès. Il réussit cependant à se soulever et à reprendre pied sur le talus ; puis subitement nous le vîmes glisser de nouveau en déchirant les broussailles sur son passage, après quoi il recommença dans l'eau, avec un désespoir évident, sa pantomime désordonnée. C'était véritablement à n'y pas tenir. Jamais, je crois, Mlle Marguerite n'avait été à pareille fête. Elle avait absolument perdu tout souci de sa dignité, et, comme une nymphe ivre de raison, elle remplissait le bocage des éclats de sa joie presque convulsive. Elle frappait dans ses mains à travers ses rires, criant d'une voix entre-coupée :—Bravo ! bravo ! monsieur de Bévallan ! très-joli ! délicieux ! pittoresque ! Salvator Rosa !

M. de Bévallan cependant avait fini par se hisser sur la terre ferme ; se tournant alors vers les dames, il leur adressa un discours que le fracas de la chute ne permettait point d'entendre distinctement ; mais, à ses gestes animés, aux mouvements descriptifs de ses bras et à l'air gauchement souriant de son visage, nous pouvions comprendre qu'il nous donnait une explication apologétique de son désastre.

—Oui, monsieur, oui, reprit Mlle Marguerite, continuant de rire avec l'implacable barbarie d'une femme, c'est un beau succès ! un très-beau succès ! Soyez heureux !

—Mademoiselle votre fille paraît être plus préoccupée que de coutume.

—Mon Dieu ! ne n'est pas sans raison ; elle est sur le point de prendre une résolution très grave, et c'est un moment où l'humeur des jeunes personnes est livrée aux brises folles.

—Vous êtes maintenant, reprit Mme Laroque, un ami de la famille ; à ce titre, je vous serai obligé de me dire ce que vous pensez de M. de Bévallan ?

—M. de Bévallan, madame, a, je crois, une très belle fortune.—Un peu inférieure à la vôtre,—mais très belle néanmoins, cent cinquante mille francs de rentes environ.

—Oui ; mais comment jugez-vous sa personne, son caractère ?

—Madame, M. de Bévallan est ce qu'on nomme un très beau cavalier. Il ne manque pas d'esprit ; il passe pour un galant homme.

—Mais croyez-vous qu'il rende ma fille heureuse ?

—Je ne crois pas qu'il la rende malheureuse. Ce n'est pas une âme méchante.

—Que voulez-vous que je fasse, mon Dieu ? Il ne me plaît pas absolument... mais il est le seul qui ne déplaît pas absolument à Marguerite... et puis il y a si peu d'hommes qui aient cent mille francs de rentes. Vous comprenez que ma fille, dans sa position, n'a pas manqué de prétendants... Depuis deux ou trois ans, nous en sommes littéralement assésés... Eh bien ! il faut en finir... Moi, je suis malade... je puis m'en aller d'un jour à l'autre... Ma fille resterait sans protection... Puisque voilà un mariage où toute les convenances se rencontrent, et que le monde approuvera certainement, je serais coupable de ne pas m'y prêter. On m'accuse déjà de souffler à ma fille des idées romantiques ;... la vérité est que je ne lui souffle rien. Elle a une tête parfaitement à elle. Enfin qu'est-ce que vous me conseillez ?

—Voulez-vous me permettre de vous demander qu'elle est l'opinion de Mlle de Porhoët ? C'est une personne pleine de jugement et d'expérience, et qui de plus vous est entièrement dévouée.

—Eh ! si j'en croyais Mlle de Porhoët, j'enverrais M. de Bévallan très loin... Mais elle en parle bien à son aise, Mlle de Porhoët... Quand il sera parti, ce n'est pas elle qui épousera ma fille !

—Mon Dieu, madame, au point de vue de la Fortune, M. de Bévallan est certaine-

ment un parti rare, il ne faut pas vous le dissimuler,—et si vous tenez rigoureusement à cent mille livres de rentes ?... —Mais je tiens pas plus à cent mille livres de rentes qu'à cent sous, mon cher monsieur. Seulement il ne s'agit pas de moi, il s'agit de ma fille... Eh bien ! je ne peux pas la donner à un maçon, n'est-ce pas ? Moi, j'aurais assez aimé à être la femme d'un maçon ; mais ce qui aurait fait mon bonheur ne ferait peut-être pas celui de ma fille. Je dois en la mariant consulter les idées généralement reçues, non les miennes.

—Eh bien ! madame, si ce mariage vous convient, et s'il convient pareillement à mademoiselle votre fille...

—Mais non... il ne me convient pas... et il ne convient pas davantage à ma fille... C'est un mariage... mon Dieu ! c'est un mariage de convenance, voilà tout !

—Dois-je comprendre qu'il est tout fait arrêté ?

—Non, puisque je vous demande conseil. S'il l'était, ma fille serait plus tranquille... Ce sont ses hésitations qui la bouleversent, et puis...

Mme Laroque se plongea dans l'ombre du petit dôme qui surmonte son fauteuil, et ajouta :—Avez-vous quelque idée de ce qui se passe dans cette malheureuse tête ?

—Aucune, madame.

Son regard étincelant se fixa sur moi pendant un moment. Elle poussa un soupir profond, et me dit d'un ton doux et triste :—Allez, monsieur... je ne vous retiens plus.

A continuer.

LETTRE ENCYCLOPIQUE

DE

N. T. S. P. LEON XIII

Pape par la Divine Providence.

(SUITE)

« La terre sera maudite à cause de toi : c'est par le travail que tu en tireras ta subsistance tous les jours de ta vie. » Il en est de même de toutes les autres calamités qui ont fondu sur l'homme : les bas, elles n'auront pas de fin ni de réve parce que les funestes fruits du péché sont amers, épineux, acerbés, et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité et les hommes, auront beau tout essayer, tout tenter pour les braver, ils n'y réussiront jamais qu'autant que leurs ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu. S'il en est qui s'en attribuent le pouvoir, s'il en est qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peine, tout au repos et à de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et lui dressent des embûches, on cachent dans l'avenir des plus terribles calamités que celles du présent. Le meilleur parti consiste à voir les choses telles qu'elles sont et comme Nous l'avons dit, à chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux.

L'erreur capitale dans la question pré-citée, c'est de croire que les deux classes sont ennemies nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une aberration telle qu'il faut placer la vérité dans une doctrine absolument opposée ; car de même que, dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exactement proportionné et qu'on appelle symétrique, ainsi dans la société, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre ; il ne peut y avoir de capital sans travail ni de travail sans capital. La concorde engendre l'ordre et la beauté ; au contraire, d'un conflit perpétuel il ne peut résulter que la conclusion des luttes sauvages. Or, pour dirimer ce conflit et couper le mal dans sa racine, les institutions chrétiennes possèdent une vertu admirable et multiple.

Et d'abord toute l'économie des vérités religieuses, dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète, est de nature à rapprocher et à réconcilier les riches et les pauvres, en rappelant aux deux classes leurs devoirs mutuels, et avant tous les autres ceux qui dérivent de la justice. Parmi ces devoirs, voici ceux qui regardent le pauvre et l'ouvrier : il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il est engagé par contrat libre et conforme à l'équité ; il ne doit point léser son patron ni dans ses biens ni dans sa personne ses revendications mêmes doivent être exemptes de violence et ne jamais revêtir la forme de séditions il doit faire les hommes pervers qui dans des discours artificieux lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses, qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes.

Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave ; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme relevée encore par celle du chrétien. Le travail lui corps, un témoignage commandé de la raison et de la philosophie chrétienne loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme parce

qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et humiliant c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras.—Les chrétiens-mes en outre prescrirent qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux maîtres il revient de veiller qu'il y soit donné pleine satisfaction ; que l'ouvrier ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices ; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille ni les habitudes d'économie. Défense encore aux maîtres d'imposer à leur subordonnés un travail au-dessus de ses forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe.

Mais, parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. Assurément, pour fixer la juste mesure du salaire, il y a de nombreux points de vue à considérer ; mais, d'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce qui serait un crime à crier vengeance au Ciel, serait de fuir quelq'un du prix de ses libérés. Voilà que le salaire que vous avez débité par fraude à vos ouvriers, crie contre vous, et que leur clamour est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées. Jac. V. 4.

Enfin les riches doivent s'entendre religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre n'importe qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, et cela d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre et que son avoir, pour être de mince importance, revêt un caractère plus sacré.

L'obscure à ces lois, Nous le demandons, ne suffirait-elle pas à elle seule pour faire cesser tout antagonisme et en supprimer les causes ? L'Eglise toutefois, instituée et dirigée par Jésus-Christ, porte ses vues encore plus haut, elle propose un corps de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne de resserrer l'union des deux classes jusqu'à les unir l'une à l'autre par les liens d'une véritable amitié.—Nul ne saurait avoir une intelligence vraie de la vie mortelle, ni l'estimer à sa juste valeur, s'il ne s'élève jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immortelle. Supprimez celle-ci et aussitôt toute forme et toute vraie notion de l'honnête disparaît ; bien plus, l'univers entier devient un impénétrable mystère.

Quant nous aurons quitté cette vie, alors seulement nous commencerons à vivre ; cette vérité, que la nature elle-même nous enseigne, est un dogme chrétien sur lequel repose, comme sur son premier fondement, toute l'économie de la religion. Non, Dieu ne nous a point faits pour ces choses fragiles et éphémères, mais pour les choses célestes et éternelles ; ce n'est point comme une demeure fixe qu'il nous a donné cette terre, mais comme un lieu d'exil. Que vous abondiez en richesses et en tout ce qui est réputé biens de la fortune ou que vous en soyez privé, cela n'importe nullement à l'éternelle béatitude de l'usage que vous en ferez, voilà ce qui intéresse Jésus-Christ, si vous souffrez avec lui, nous répons avec lui. D'ailleurs, en choisissant de lui-même la croix et les tourments, il en a singulièrement adouci la force et l'amertume, et afin de nous rendre encore la souffrance plus supportable, à l'exemple il a ajouté sa grâce et la promesse d'une récompense sans fin. Car le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids éternel d'une gloire souveraine et incomparable.

Ainsi, les fortunes de ce monde sont averties que les richesses ne les mettent pas à couvert de la douleur, qu'elles ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle, mais plutôt un obstacle, qu'ils doivent trembler devant les menaces insinuées que Jésus-Christ profère contre les riches ; qu'enfin, il viendra un jour où ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune.

Sur l'usage des richesses, voici l'enseignement d'une excellence et d'une importance extrême que la philosophie n'a pu ébranler, mais qu'il appartenait à l'Eglise de nous donner dans sa perfection et de faire descendre de la connaissance à la pratique. Le fondement de cette doctrine est dans la distinction entre la juste possession des richesses et leur usage légitime.—La propriété privée, Nous l'avons vu plus haut, est pour l'homme, droit naturel l'exercice de ce droit est chose non seulement permise, surtout à qui vit en société, mais encore absolument nécessaire. Maintenant, si l'on demande en quoi il faut faire consister l'usage des biens, l'Eglise répond sans hésitation : Sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour précieuses, mais bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leur nécessité. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : Divitibus hujus sæculi præcipite, facile tribuere, communiare. Ordonne aux riches de ce siècle, de donner facilement, communiquer leurs richesses.

Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à sa personne : Nul en effet ne doit vivre contrairement aux convenances. Mais dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au décorum, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres. C'est un devoir, non pas de stricte justice, sauf les cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne ; c'est d'être par conséquent, dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine. Mais au-delà des jugements de l'homme et de ses lois, il y a la loi et le jugement de Jésus Christ, notre Dieu, qui nous persuade de toutes les manières de faire habituellement l'aumône : Il est plus heureux, dit-il, celui qui donne que celui qui reçoit, et le Seigneur tien tra pour faite ou refusée à lui-même l'aumône qu'on aura refusée aux pauvres. Chaque fois que vous avez fait l'aumône à l'un des moindres de mes frères que vous voyez, c'est à moi que vous l'avez faite.

(La suite sur la 4me page.)

Tupper et la Réciprocité.

Le rapport de Sir Charles Tupper sur les négociations avec M. Blaine, le printemps dernier, en vue d'un traité de réciprocité, a été mis devant la chambre des Communes.—C'est un document officiel tout à fait intéressant à étudier. Naturellement Sir Charles s'efforce d'atténuer par tous les moyens possibles et impossibles, le ridicule de la position que lui et les ministres Foster et Thompson ont eu à subir à Washington. Il est obligé d'admettre cependant, que celui qui le premier a fait des ouvertures pour la négociation d'un traité de réciprocité, n'est pas du tout M. Blaine, mais bel et bien, l'ambassadeur Anglais à Washington, et ce à la demande du gouvernement d'Ottawa. Les conservateurs avaient pourtant toujours prétendu que ce serait de la part du gouvernement canadien, un oubli de sa dignité, de signifier aux Etats-Unis, le moindre désir d'entrer en négociations au sujet d'un traité de réciprocité, illimitée ou limitée. Que vont-ils dire, maintenant qu'il est officiellement constaté par Sir Charles lui-même qu'il s'est rendu à Washington sans aucune invitation, offrir au gouvernement Américain un traité de commerce basé sur la réciprocité la plus complète "reciprocity of the broadest kind" ?

La raison donnée pour la dissolution du Parlement, était qu'il fallait absolument se rendre à l'invitation du gouvernement Américain de négocier un traité de commerce dès le 5 mars.

Il apparaît, d'après les propres lettres du Haut commissaire à Sir John A. Macdonald, qu'il n'y a jamais eu d'invitation de faite dans ce sens. Il suit de là que l'excuse donnée pour avancer la date des élections générales, d'un an et plus, était mensongère, frauduleuse et dans le but évident de surprendre la bonne foi de l'électeur.

Dans sa première entrevue avec M. Blaine, Sir Charles semble avoir fait à lui seul tous les frais de la conversation. Il assura à M. Blaine que Sir John et lui-même, en dépit de leurs attaques malveillantes et imprudentes contre la nation Américaine durant la dernière campagne électorale,—étaient les vrais amis du gouvernement Américain. M. Blaine qui doit lire les journaux et connaître ce qui se passe dans le monde politique, a certainement pris cette protestation d'amitié pour ce qu'elle valait.

Il ressort spécialement deux faits de ce rapport. Le premier, c'est qu'il n'y a eu aucunes négociations de réciprocité quelconque avant les dernières élections générales, et que le gouvernement en annonçant, par les ministres et par la presse, qu'il y en avait eu, trompait délibérément et sciemment tous les électeurs du Dominion.

L'autre fait est que M. Blaine n'a pas changé un mot de sa déclaration à M. Baker, en janvier dernier, qu'il n'y avait pas de négociations possibles d'un traité de commerce entre les deux pays, si ce n'était des négociations d'un traité de réciprocité illimitée. Il est donc complètement oiseux de mentionner même la réciprocité limitée aux produits naturels seulement. Un traité de cette nature est hors de question, et même s'il était possible de l'obtenir il ne satisfèrait pas le peuple, parce que la réciprocité limitée aux produits naturels, bien qu'ouvrant les meilleurs marchés du monde à nos cultivateurs, les laisserait encore à la merci des "Combines."

Sir Charles Tupper et les commissaires quand ils retourneront à Washington en octobre—ce dont il est permis de douter—devront être prêts à offrir la réciprocité illimitée, autrement ils feront mieux de n'y pas retourner.

Cette correspondance de Sir Charles Tupper prouve que le gouvernement a menti au peuple sur le motif de la dissolution du Parlement ; qu'on a accusé de déloyauté malicieusement et par amour du pouvoir, les partisans de la réciprocité illimitée ; que Sir Charles Tupper a offert la réciprocité illimitée au gouvernement Américain, au nom du Canada et qu'il s'est lui-même, d'après ses déclarations durant la campagne électorale, rendu sciemment coupable de déloyauté envers tout le peuple du Dominion et spécialement envers ceux qu'il a fait voter avec le cri de loyauté.

Une dépêche venant de Paris, adressée au Star dit : "M. Mercier est arrivé à Caen. Il a été chaleureusement reçu par la population et il y a eu un banquet en son honneur."

L'hon. M. Laurier et l'hon. M. Chapleau ont été invités à porter la parole lors de la célébration de la fête nationale, le 24 du courant à Thurso et le 1er juillet à Rockland, leurs devoirs sessionnels ne leur permettant probablement pas de se rendre à ces invitations.

NOTES POLITIQUES.

Ottawa 13 juin 1891.

Lorsque votre journal paraîtra nous connaissons probablement le futur premier ministre du Canada, mais à l'heure où je vous écris il n'y a rien encore de certain.

Sir John Macdonald est mort depuis une semaine, et personne n'a encore été appelé par le gouverneur-Général à former un ministère.

Si l'on en croit les précédents tant en Angleterre qu'ici, le Gouverneur ne semble pas avoir compris son rôle ; il fait le métier d'autocrate ici, depuis quelques jours.

Il n'y a que deux hypothèses possibles pour expliquer sa conduite, et dans l'un et l'autre cas, elle ne saurait être excusée. Ou Lord Stanley ne connaît pas son devoir, ou il agit en partisan, cherchant à favoriser les amis de l'ancienne administration. Son rôle était tout tracé : il n'avait qu'à appeler un homme politique dans le parti qui paraît avoir aujourd'hui la majorité en parlement et le charger du soin de former une nouvelle administration.

Dans le choix de l'homme à appeler ainsi, il avait une entière discrétion. Ce choix pouvait être embarrassant, mais enfin c'était son devoir d'y procéder immédiatement après la mort de Sir John Macdonald.

Les noms de Sir Hector Langevin, de l'hon. M. Abbott, de Sir John Thomson et de Sir Charles Tupper sont signalés de toutes parts, et il est évident qu'un de ces messieurs devrait être choisi. En face de l'histoire parlementaire anglaise, Lord Stanley devait agir sans délai.

Si le premier ministre choisi ne réussissait pas à former un gouvernement, il devait résigner et le Gouverneur en appeler un autre, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une administration soit formée.

C'est ce que Lord Stanley doit savoir, et nous ne pouvons pas facilement croire qu'il ignore ces règles constitutionnelles, et consacrées par l'usage.

Alors il nous faudrait croire, que voulant cacher les divisions du parti conservateur, et descendant dans l'arène politique, il se fait l'agent d'un parti ; il consulte ce parti et cherche à l'accorder sur le choix d'un chef, et il attend que ce chef lui soit désigné par les principaux éléments hétérogènes du parti pour faire mine ensuite de désigner lui-même ce chef comme premier ministre.

Il nous répugne infiniment d'en arriver à cette conclusion sur le compte de Lord Stanley, surtout lorsque la politique conservatrice à laquelle il appartient en Angleterre, pas plus que la politique libérale de la mère patrie, n'est en sympathies avec le système protectionniste des chefs torys canadiens. Cependant il n'y a pas d'autre alternative possible ; ou Lord Stanley ne connaît pas ses devoirs, ou il les viole sciemment.

Il faut avouer maintenant que parmi les seuls hommes possibles comme premier ministre, pas un seul n'est réellement populaire.

Sir Hector Langevin est sous le coup d'une accusation sérieuse qui pour le moment le rend difficilement acceptable. Il n'est pas encore impliqué lui-même, mais les officiers de son département sont sérieusement compromis par la preuve déjà faite devant le comité des privilèges et élections. La faction Chapleau ne tolérerait pas non plus l'accession de Sir Hector au poste de premier ministre et l'arrivée de Sir Hector amènerait une scission sérieuse dans les rangs du parti conservateur de la Province de Québec.

Si lors Stanley fait le jeu du parti, comme nous le soupçonnons, Sir Hector devra être coulé.

Quant à M. Abbott, c'est un homme relativement inconnu en dehors de la Province de Québec. Ses relations avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique dont il est un des directeurs, lui enlèvent l'indépendance que l'on aime à trouver chez un premier ministre. Pour nos adversaires cependant ceci ne serait pas une objection sérieuse. Mais il ne faut pas oublier cependant que le parti conservateur n'a pas à gagner l'appui de la puissante compagnie du Pacifique. Que M. Abbott soit ou ne soit pas premier ministre, cet appui lui est acquis, l'ancien ministre en a déjà eu tout le bénéfice. Mais en favorisant encore cette compagnie l'on court risque de s'aliéner complètement, sa rivale la cie du Grand-Tronc qui, jusqu'ici, a tenu une conduite indépendante, mais dont l'influence serait énorme si elle se décidait de faire pour le parti libéral ce que la compagnie du Pacifique a fait pour le parti conservateur.

L'on signale aussi M. Abbott comme un de ceux qui signèrent le manifeste annexionniste en 1849. Il est vrai que c'est un vieux péché, mais pour des ultra-loyaux comme ceux qui nous ont traités de traîtres pendant la dernière lutte, ce ne serait pas joli de se choisir un ancien annexionniste pour chef. Au surplus M. Abbott est un indifférent pour la députation conservatrice de même que pour tout le parti, et il n'a nullement le prestige et

l'habileté nécessaire pour faire taire les jalousies et accorder les intérêts différents qui divisent le camp conservateur.

Un seul homme avait ce prestige et ce talent, mais il n'est plus. Disons-le à la gloire de Sir John Macdonald. Dans la dernière lutte ce n'est pas la politique du ministère qui a triomphé, mais c'est le vieux chef et le vieux drapeau. C'est un souvenir plutôt qu'une idée qui a remporté la victoire.

Sir John Thompson serait très acceptable pour la section de Québec. Mais les ultra-protestants ne veulent pas entendre parler de lui. De méthodiste qu'il était il s'est fait catholique romain, et les protestants fanatiques et les Orangistes l'appellent un renégat. Ils préféreraient un catholique de naissance à un converti, ils ne pardonnent pas à un protestant de se faire catholique.

Sir John Thompson vient aussi des Provinces maritimes, et plusieurs portefeuilles importants qu'il n'est pas question de déplacer sont déjà entre les mains de la députation de ces provinces et les torys d'Ontario voient cela d'un oeil jaloux. Sir John Thompson que nous considérons nous même comme le meilleur homme du parti conservateur, ne réunit pas les suffrages des chefs de son parti.

Resterait Sir Charles Tupper ; ce serait bien l'homme le mieux qualifié pour continuer la vieille politique, et beaucoup de son parti l'accepteraient et même le désirent, mais il a aussi des ennemis et des adversaires même dans son camp. Il est question de son rappel d'Angleterre, mais l'on dit que jusqu'à présent il manifeste l'intention de refuser péremptoirement la position de premier ministre. Son escapade contre le Grand-Tronc, ses accusations de déloyauté contre tout le parti libéral, son élasticité politique le rendent impossible comme chef d'état. Plusieurs de ses amis politiques même dans la députation actuelle en ont honte. Les manufacturiers le redoutent, connaissant sa supériorité en matière de politique fiscale ; ils le croient capable de les sacrifier, si la chose devenait nécessaire pour éviter un fiasco dans ses négociations avec le cabinet de Washington.

Enfin de toutes les combinaisons possibles il ne saurait mettre un ministère viable. La mort de Sir John Macdonald laisse le parti conservateur dans un état de faiblesse et de désunion incurable, et l'on peut prédire à coup sur, qu'avant dix huit mois et peut être avant six nous aurons un ministère libéral à la tête des affaires.

Ottawa 17 juin.

Le nouveau ministère est maintenant au complet. L'hon. M. Abbott leader du gouvernement au sénat, a été appelé samedi à former cette nouvelle administration. Tous les ministres de l'ancien cabinet ont accepté de garder leurs portefeuilles ; un seul s'est fait prier pendant quelque temps, M. Chapleau qui réclamait à tout prix le portefeuille des chemins de fer ; il menaçait même d'abandonner ses amis, et pendant un temps on s'est cru à la veille d'une crise ministérielle des plus sérieuses ; mais sur la promesse de satisfaire à sa demande après la session, M. Chapleau est rentré dans l'ordre et a accepté le Secrétariat d'Etat pour la présente session.

La Chambre a recommencé de nouveau ses séances et rien de remarquable ne s'est encore passé depuis la reconstitution du nouveau ministère. Nous restons avec un gouvernement à peu près semblable au précédent, mais plus faible.

Comme nous devons mettre sous presse, nous remettons à plus tard les commentaires sur la nouvelle administration.

VISITE PASTORALE.

Arthabaskaville est en fête à l'occasion de la visite pastorale de Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Nicolet.

Mgr. Gravel est arrivé dans notre village mercredi après-midi, et sera notre hôte distingué jusqu'à samedi.

Le but principal de la visite pastorale est la confirmation des enfants. Cette cérémonie a eu lieu jeudi matin avec toute la solennité et la majesté du culte catholique.

M. Antoine Gagnon, et madame juge Plamondon ont assisté les nombreux enfants qui ont été confirmés, comme parrain et marraine.

La cérémonie a été grandiose.

Nous avons constaté avec joie que la santé de Sa Grandeur s'est visiblement améliorée depuis quelque temps, ce qui nous donne raison d'espérer que dans un avenir prochain Monseigneur, par son énergie admirable, aura triomphé de la maladie dont il souffre depuis une couple d'années.

Nous faisons des vœux pour que le ciel nous conserve longtemps encore notre pasteur vénéré ; et nous offrons à Monseigneur l'assurance de notre profond dévouement.

La chambre des députés en France a adopté une loi par laquelle toute ville fortifiée devra toujours avoir assez de vivres pour pouvoir nourrir ses habitants pendant deux mois en cas de guerre.

Collège du Sacré-Cœur.

Nous annonçons dans une autre colonne la distribution des prix de notre Collège Commercial. A ce sujet nous prenons la liberté de faire remarquer à nos lecteurs, l'importance de ces solennités où la jeunesse trouve la récompense de ses efforts et de ses labeurs.

L'éducation et l'instruction sont des bienfaits inappréciables ; et que les développements donnés à l'industrie, aux arts et aux sciences rendent, de nos jours, plus précieuses et plus importants encore que par le passé.

Néanmoins, la jeunesse est si insouciant qu'il est nécessaire de lui présenter une récompense immédiate, pour l'encourager dans les efforts qu'elle doit faire pour triompher des difficultés qu'elle offre l'étude. Voilà pourquoi, chaque année nous ramène cette fête si douce de souvenirs de la distribution des prix.

Les amis de la jeunesse, de l'éducation chrétienne, de l'instruction vraie et solide se feront un devoir de répondre à l'invitation cordiale du Rév. Frère Directeur.

D'ailleurs le programme est des plus intéressants.

Un drame sombre et plein de hautes leçons morales "LA MALEDICTION" développera une des pages héroïques de l'histoire de l'Espagne à l'époque de l'invasion musulmane.

Les trois entr'actes de cette pièce seront remplis par des chœurs, des romances, et une opérette "Les deux Harpagnons" d'un comique achevé. La fanfare élèvera aussi, de temps à autre sa grande voix et distraira un moment par ses flots d'harmonie.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ce programme varié sera exécuté avec le talent et l'entrain qui distinguent nos jeunes artistes du collège.

A mardi donc, à deux heures après-dîner qu'on se presse en foule pour jouir d'une séance belle, intéressante et utile.

Notes locales

Samedi dernier le Grand-Connétable L. B. Brunelle, a fait à Stanfold l'arrestation d'un nommé Félix Tellier pour vol fait il y a cinq ans, d'une pouliche appartenant à Luc Fréchette de Stanfold.

L'accusé subira son procès le 15 juillet prochain devant le magistrat de district M. Barthe.

Jedi dernier, le Magistrat de District M. Barthe, a condamné un nommé Thomas Béliveau de Ste Sophie d'Halifax à trois ans de pénitencier pour vol d'un cheval.

Aussi un jeune Delormiers de Drummondville, à deux ans d'école de réforme pour vol de marchandises et d'argent.

VICTORIAVILLE.

Visite Pastorale.

Deus nobis haec omnia fecit.

VIRGILE.

Le passage du premier pasteur d'un diocèse, au milieu du troupeau qui lui a été confié, est toujours salué avec bonheur et reconnaissance. Lundi, la foule réunie devant l'église de cette paroisse, les pavillons et décorations dont chacun avait orné ses dépendances, disaient eloquemment la venue d'un illustre visiteur ; en effet, les paroissiens de Ste Victoire recevaient, ce jour là, Sa Grandeur Mgr E. Gravel, évêque de Nicolet, accompagné de son secrétaire, du R. P. Gladu, O. M. L., et de M. l'abbé M. Roy, ci-devant chapelain de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville.

Cette année, la présence de Sa Grandeur nous est particulièrement chère, à raison de la maladie dont Elle a souffert depuis quelques temps et qui a inspiré des craintes à ses ouailles. Espérons que le ciel se rendra à nos vœux et nous conservera longtemps cette agreste personne, dont les vertus unies à une science profonde en font une des gloires du sacerdoce canadien.

Immédiatement après un sermon du R. P. Gladu, Mgr fit son entrée dans l'église, au milieu d'un grand concours de fidèles, et un salut solennel suivit le cérémonial usité en pareille circonstance. Pendant son séjour en cette paroisse, Sa Grandeur conféra le sacrement de confirmation à un bon nombre d'enfants, auxquels Elle fit une intéressante instruction. Hier, il y eut également bénédiction solennelle du saint sacrement ; et ce matin, après l'office divin, Mgr monta en chaire et prononça un sermon admirable de l'aveu de tous.

Si je n'étais intéressé, je dirais que la partie musicale n'a pas peu contribué à relever l'éclat des cérémonies. Un chœur choisi, accompagné par demoiselle Eveline Béliveau, a rendu les plus beaux chants.

Cet après-midi, Sa Grandeur est partie pour Arthabaskaville, accompagnée de M. l'abbé Tessier, notre vénéré pasteur, et des autres membres du clergé, emportant avec Elle, les respectueux et bienveillants sentiments de ses diocésains de Ste Victoire.

J. N. P.

Victoriaville, 17 juin 1891.

Un différend entre curé et paroissiens.

Trois-Rivières, 12 juin.—Il existe depuis quelques mois un différend entre une partie des cultivateurs de la paroisse de Maskinongé et leur curé, à propos du lieu où doit être construit la nouvelle église. Les mécontents, qui ont bâti une chapelle à leurs frais là où ils désirent que l'église soit érigée sont, venus aujourd'hui, un nombre d'environ 60, en délégation à l'évêché de Trois-Rivières, pour demander la subdivision de la paroisse de Maskinongé en deux paroisses.



GRANDE EXCURSION

BOSTON

26 JUIN 1891,

En réponse à une requête signée par un grand nombre de citoyens résidant sur la route de cette Compagnie, ENTRE LE CHEMIN CRAIG et RICHMOND, qui désirent visiter leurs parents dans les ETATS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE, et pour être témoin de la

Célébration du 4 Juillet

LE CHEMIN DE FER

GRAND-TRONC

Vendra des Billets pour

Boston et Retour

à la date ci-haut mentionnée, au prix réduit suivant :

De Arthabaska---\$11.05

Les Billets seront valables sur tous les trains réguliers qui partiront le 26 Juin 1891, et seront valides pour le retour quinze jours après la date de leurs ventes, avec le choix de routes suivantes :

Via Portland et B. & M. R.V. Via Groveton Junction et C. & M. Via St Jean et Central Vermont Via Sherbrooke et B. & M.

ENFANTS de 5 à 12 ans, MOITIÉ PRIX. AU-DESSOUS DE 5 ANS, GRATIS.

Adresses vous pour informations et achat de vos billets à

L. LAVERGNE, Notaire, AGENT

Arthabaskaville.



VENTES PAR le SHERIF ARTHABASKA.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } HONORABLE WILFRID No. 6. } LAUBIER ET AL, ES-QUALIFÉ, Demandeurs ; contre EDMOND ARSENAULT Défendeur :

Une terre faisant partie du cinquième lot du deuxième rang du canton de Chester, contenant trois arpents de front sur la profondeur du lot, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Hélène de Chester, sous les numéros cent-sept et cent-huit (107) et (108)—circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Ste-Hélène de Chester, le VINGT-DEUXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

P. L. O. MILOT.

Bureau du Shérif, Député-Shérif. Arthabaskaville le 16 avril 1891.

Argent a Preter

SUR HYPOTHÈQUE

S'adresser à

LOUIS RAINVILLE

Protonotaire,

—OU À—

L. LAVERGNE, Notaire

à Arthabaskaville

Z. DUCHARME, MARBRIER VICTORIAVILLE.

Monuments, Pierres Tumulaires, Epitaphes, &c., &c., &c. En Granit ou en Marbre.

Mes prix sont les plus bas si vous considérez la qualité de l'ouvrage, et les acheteurs peuvent économiser du temps et de l'argent en donnant leurs commandes au sousigné

Z. DUCHARME, Marbrier.

Victoriaville, 14 Mai 1891.

CANADA } COUR DE CIRCUIT. PROVINCE DE QUÉBEC } District d'Arthabaska } No. 132.

PAUL TOURIGNY, commoçant de la ville de Victoriaville.

Demander.

HUGH KELLY, ci-devant de Bulstrode et actuellement absent aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Arthabaskaville 10 juin 1891.

ADELARD PICHÉ, Dep. G. C. C.

Grépeau & Méhot avt. du Demdr.

INCENDIE DE BLAKE LAKE.

On nous écrit de Blake Lake à la date du 8 juin 1891 :

Le feu a originé à trois milles environ du village, dimanche dans l'avant midi, des pêcheurs imprudents allumèrent du feu qui se propagea avec une rapidité effrayante, nul pouvoir humain n'aurait pu maîtriser l'élément destructeur poussé par un grand vent qui le portait vers le village ; trente six maisons devinrent la proie des flammes de 2.30 heures à 3.55 heures. C'est alors que la panique devint à son comble quand des courriers vinrent avertir que le feu gagnait une pondrière et qu'on aurait probablement pas le temps de la démanteler avant que l'incendie s'y porta, les femmes et les enfants fuyaient le village, ne sachant où prendre refuge, le désespoir était peint sur toutes les figures. Quelques journaux ont publié que les incendiés avaient à peu près tout sauvé leurs meubles et leur linge, on aurait dû plutôt dire que les incendiés n'avaient rien ou presque rien sauvé.

Environ cent cinquante familles couchaient dans les champs dans la nuit du dimanche au lundi. Les magasins suivants ont été détruits : Évangéliste Leblanc, R. Dion, P. A. Vaillancourt, Roberge & Frère, H. G. LeMaitre, les pertes sont énormes pour une place nouvelle. P. A. Vaillancourt perd de douze à quinze mille piastres, Roberge & Frère de deux à trois mille, Leblanc deux à trois mille H. G. LeMaitre huit à dix mille, les autres pertes pouvant être classées la moitié environ au-dessus de \$1000.00 et ensuite au-dessus de \$500.00. Si cet incendie eut arrivé la nuit nous aurions probablement un nombre de pertes de vie à enregistrer. Mademoiselle LeMaitre était retenue au lit par une fracture à la jambe et les bruits ont été pendant quelques temps qu'elle avait péri dans les flammes, rien n'en était en la première pensée de la famille a été de mettre la malade en lieu sûr. Cette famille a tout perdu, absolument tout et n'est resté qu'avec les vêtements qu'ils portaient; leur perte est portée à dix mille piastres et ayant seulement une assurance de \$2000, un grand nombre d'autres familles se trouvent dans la même situation.

Le feu fait encore de grands ravages et Thetford sera bientôt la proie des flammes s'il ne pleut pas.

UN INCENDIE

MARIAGE

A Arthabaskaville le 15 du courant, M. Wilfrid Drouin, commis marchand, de Victoriaville, conduisit à l'autel Mademoiselle Marie Anna Brunelle, fille de L. B. Brunelle Eer, Grand-Connétable.

L'heureux couple est parti en voyage de noces le même jour.

Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

NEUROLOGIE.

LE COLONEL LABEL.

Une dépêche de Paris annonce la mort du colonel Label, inventeur du fusil de petit calibre qui porte son nom et dont est munie aujourd'hui l'armée française. Depuis plusieurs mois le colonel Label était très souffrant et, l'état de sa santé ne s'étant pas amélioré, il avait, sur sa demande, été mis à la retraite par décret du 25 novembre dernier. A l'occasion de son départ du 2e corps d'armée, dans lequel il commandait le 120e régiment d'infanterie de ligne, le général de Cools, commandant le 2e corps, adressa aux troupes placées sous ses ordres un ordre du jour des plus élogieux pour le colonel Label. Le général de Cools disait dans cet ordre du jour : " La capacité, la haute intelligence, les brillants services de ce vaillant et éminent chef de corps, ses travaux sur les armes de guerre, l'appelaient aux premiers grades de l'armée. Son départ causera un véritable deuil dans le 2e corps." On ne saurait apprécier en meilleurs termes les éminents services rendus à la France par le colonel Label.

Montréal 13 juin.—Le jury, dans la cause de Rood vs la compagnie manufacturière de Lawrence, a rendu un verdict accordant \$8,000 au demandeur. Le demandeur. Le demandeur avait reçu instruction de faire fonctionner un ascenseur et on ne l'avait pas prévenu que ce travail était dangereux. Il y avait à peine une demi-heure qu'il était à l'œuvre quand un accident arriva. Rood perdit une main en faisant fonctionner cet ascenseur. Il a plaidé que l'on avait négligé de l'avertir du danger. C'est la première cause qui a été gagnée avec cet argument depuis plusieurs années.

Un singulier procès va se plaider à Hambourg. Il y a quelques années est mort dans le Schleswig le conseiller militaire Nielsen, un célibataire déterminé. Cet excentrique personnage légua vingt mille couronnes à son domestique et autant à sa cuisinière, stipulant toutefois, que si l'un ou l'autre se mariait, son legs devait retourner au second.

Le domestique et la cuisinière n'eurent rien de plus pressé que de convoler ensemble, en justes noces. Les héritiers évincés leur intentent un procès en restitution des quarante mille couronnes. Or, le domestique soutient, que le jour du mariage, il a remis ses vingt mille couronnes à la cuisinière, et celle-ci déclara qu'elle a restitué le montant de son legs au domestique. On juge de l'intérêt qui s'attache à ce singulier procès.

LE RESPECT DE LA PERSONNE.

On mande de Washington que la Cour Suprême des Etats-Unis vient de rendre un arrêt des plus intéressants relativement au respect dû à la personne des plaideurs au cours d'une action judiciaire. Voici d'ailleurs les faits :

Mme Clara Bottsford, ayant été grièvement blessée et ayant eu l'épine dorsale luxée dans un accident sur la ligne de l'Union Pacific Railroad, a intenté une action en dommages-intérêts à la compagnie devant la Cour de Circuit des Etats-Unis dans l'Indiana. Mais, trois jours avant la date fixée pour le procès, la compagnie a présenté à la Cour de Circuit une requête tendant à ce que l'un de ses chirurgiens fût autorisé à examiner la blessure de Mme Bottsford, en présence du médecin particulier de celle-ci. La Cour de Circuit a repoussé cette requête déclarant qu'elle ne reconnaissait pas le droit d'enjoindre à la plaignante de se faire examiner par tel ou tel médecin. La compagnie a interjeté appel de ce premier arrêt, et c'est ainsi que cette curieuse question a été portée devant la Cour Suprême.

Or, la Cour Suprême, dans un arrêt longuement motivé, confirme purement et simplement le jugement de la Cour de Circuit. La Cour Suprême est d'avis que faire droit à la requête de la compagnie " serait violer le respect dû à la personne et qu'une pareille violation n'est autorisée ni par les lois ni par l'usage." Ainsi donc, Mme Bottsford ne saurait être obligée de montrer ses blessures ou ses cicatrices au chirurgien de la compagnie de chemin de fer. L'arrêt n'a pas été rendu à l'unanimité, car deux juges MM. Brewer et Brown, ont émis un avis contraire.

La pluie à volonté.

Une dépêche de Washington annonce que le département de l'agriculture se propose de procéder, vers le 15 courant, aux expériences officielles sur l'efficacité du système de l'ex-sénéateur Farwell pour provoquer de la pluie à volonté au moyen de dynamite transportée en l'air par des ballons.

Le congrès, on ne l'a sans doute pas oublié dans sa dernière session, a voté un crédit destiné à parer aux frais de ces expériences. Elles seront dirigées par le docteur Dyrenfurth, de Washington, ancien fonctionnaire des bureaux des brevets, qui a déjà expérimenté le système pour son compte particulier. Le docteur Dyrenfurth doit partir dans quelques jours pour l'Ouest afin de choisir la région dans laquelle auront lieu les expériences officielles.

EUROPE

Berlin, 12 juin.—On annonce de source presque officielle que l'empereur a été tellement frappé par la lecture de l'encyclopédie que le pape vient d'adresser aux évêques catholiques, qu'il a l'intention de lancer une proclamation aux ouvriers allemands et de leur recommander la lecture de l'œuvre de Léon XIII. Et comme si cette nouvelle ne suffisait pas pour caractériser ce document d'une si haute importance, voilà qu'il se forme dans plusieurs pays des comités ayant pour but de faire imprimer et de distribuer à des millions d'exemplaires l'encyclopédie papale.

Si ces comités adoptent le programme du Saint-Père, il y aura des progrès énormes de faits, des questions de la plus haute importance de résolues. Que l'on n'oublie pas que Léon XIII admet la limitation des heures de travail, la fixation minimum des salaires, les caisses de retraite, les associations coopératives et bien d'autres réformes qui se retrouvent dans les programmes des partis ouvriers.

Si le Saint-Père réussit, par son initiative à améliorer le sort du plus grand nombre, il aura accompli une œuvre sublime : même s'il échoue, son nom restera éternellement lié à la plus noble tentative qui ait jamais été tentée, et de même qu'il est le Pontife le plus politique du dix-neuvième siècle, il en restera le plus humain. Et si les congrès internationaux dont nous parlions plus haut n'aboutissent pas, nous sommes sûrs que ce ne sera pas du fait de Léon XIII.

Paris, 11.—A une réunion du cabinet, hier, il a été résolu de demander à la Chambre les fonds nécessaires pour que la France prenne part à l'exposition de Chicago.

Rome, 11.—Par suite de mauvais placements, 3,000,000 de lires du Denier de St. Pierre ont été perdus.

Le pape a donné l'ordre de congédier tous les employés du département des finances.

Berlin, 11.—Guillaume II dans un de ses accès de patriotisme nébuleux, avait fait installer dans l'arsenal de Berlin les drapeaux, les canons et autres objets militaires conquis pendant la guerre de 1870. Cette démonstration anti-française n'a eu lieu que par représailles contre l'absten-

tion des artistes français à l'exposition de Berlin.

Plusieurs des drapeaux français, surmontés de l'aigle impériale, exposés dans l'arsenal, ont été enlevés dans la nuit par une main inconnue.

L'empereur est furieux.

COURRIER.

Nous apprenons que M. Massue, ancien député de Richelieu, est décédé.

Un jeune homme du nom de Patenton fils adoptif de la famille Tadji, du Manitoba a tué sa tante et l'a jeté dans un puits. On le croit fou.

On parle à Hamilton d'ériger un monument à la mémoire de sir John A. Macdonald. Des souscriptions ont déjà été recueillies à cette fin.

Mgr. Cleary, archevêque de Kingston, a assisté aux funérailles de sir John A. Macdonald. Sa Grandeur avait pris rang dans la procession et s'est rendu de l'hôtel-de-ville au cimetière.

Un service funèbre a été chanté à l'abbaye de Westminster à Londres, en l'honneur de sir John. La cérémonie a été des plus belles.

Un certain nombre d'ouvriers qui travaillaient au prolongement du quai de la Quarantaine, à la Grosse Ile ont été démis d'après un ordre venant d'Ottawa.

Il y a environ 2,000,000 de tonnes de rails en service sur les chemins de fer du Canada ; pas une livre de ces rails n'a été faite au Canada.

Le gouvernement fédéral doit tenir à honneur que le sucre soit aussi bon marché en Canada qu'aux Etats-Unis. Le peuple doit avoir le sucre à bon marché.

Le recensement qui vient d'être opéré à Londres donne à cette ville une population de 4,311,056 habitants ; dans les faubourgs il y a 1,422,276 habitants.

On a exporté du Minnesota la semaine dernière 122,532 barils de farine.

Fen John J. Parrish, de New-York, a laissé \$260,000 aux institutions de charité.

Il paraît que dès la prorogation des chambres anglaises, Parnell visitera l'Amérique.

D'après les rumeurs, il est probable que l'honorable A. R. Angers aura l'offre de succéder à feu sir A. A. Dorion comme juge en chef de la Cour du Banc de la Reine de cette province.

Aux derniers avis de Saint-Petersbourg la récolte de blé et de seigle sera de beaucoup en dessous de la moyenne en Russie cette année.

On annonce que le village de Thomsford, Ontario, est en feu. Il n'y a pas de communications télégraphiques ni téléphoniques de sorte qu'on ne peut pas dire le montant des dommages.

Guillaume II a donné ordre que tous les serviteurs de son père et de son grand-père qui dépassent la soixantaine soient mis à la retraite et que l'Etat leur paie pension.

Le dernier scandale du baccarat, où le Prince de Galles a été mis en cause, continue à créer de l'émou en Angleterre. Un grand nombre de journaux les plus influents demandent au Prince de Galles de faire une déclaration publique, par laquelle il s'engagerait à renoncer au jeu de cartes.

La compagnie du Québec Central a fait placer dans ses voitures à passagers un indicateur mécanique donnant sur une plaque de métal, après le départ de chaque station, le nom de la station suivante où le train doit arrêter ; c'est ingénieux et en même temps très commode.

Le recensement complet des Etats-Unis donne comme suit la population des six plus grandes villes :

New York, 1,513,000 ; Philadelphie, 1,422,000 ; Boston, 1,333,000 ; Chicago, 1,324,000 ; Pittsburg, 677,000 ; St-Louis, 635,000.

Il n'est pas tombé une goutte de pluie depuis 30 jours en Pennsylvanie. C'est la plus grande sécheresse qui y ait été signalée depuis 21 ans.

Cinq mille prisonniers russes attendent que la température permette leur transportation en Sibirie. Comme les femmes et enfants des condamnés les suivront volontairement, on porte à 15,000 le nombre des infortunés qui vont prendre le chemin de l'exil.

Pendant le mois de mai, il est parti par la voie du Saint-Laurent, à destination de l'Angleterre, 17,000 têtes de gros bétail et 231 moutons. On s'attend à une baisse de prix en Angleterre, en conséquence de ces grands envois.



Collège du Sacré-Cœur.

La distribution solennelle des Prix aura lieu MARDI, 23 courant, à 2 heures précises. Les parents des élèves et tous les amis de l'école sont priés, sans autre avis, d'honorer de leur présence cette solennité.

Arthabaskaville, 17 juin 1891.

LA SURDITE. QU'EST-CE QUE ÇA ?

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rev. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : "Faites tout un monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes—M. Raymond et Cie., Éditeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

LA CIVILISATION ET LES ALLUMETTES

sont des expressions identiques. Remplacez par des allumettes les pierres à feu dentelées que l'on trouve dans la lutte du sauvagement et il s'en va tout prêt à se servir de paletots, de chapeaux de soie et à inaugurer une politique nationale.

Les Allumettes RENOMMÉES DE E. B. EDDY

son à la vie domestique et sociale du Canada ce qu'est Sir John à son parti, ou ce qu'est une subvention à un syndicat de chemin de fer—Absolument indispensables.

Dans le palais du millionnaire, dans la cabane du forestier, dans la poche du voyageur, dans tous les magasins du pays, partout où les gens se réunissent, on trouve les ALLUMETTES de EDDY. Elles s'enflamment promptement, sont d'un service inappréciable et ne ratent jamais lorsqu'on a besoin de les allumer.

ALLUMETTES "Telegraph," "Telephone" et "Parlor."

La Cie E. B. EDDY, Hull, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 10 juin 1891.

Avis public est par le présent donné que les amendements et corrections qui suivent ont été effectués au plan et livre de renseignements du cadastre du village de Princeville, comté d'Arthabaska, conformément aux dispositions de l'article 217a du Code Civil, savoir :

Numéro 88, amendé et corrigé ;
Numéros 84, 114, 148 et 236, corrigés ;
Numéros 89 à 143, inclusivement, et numéros 149 à 202, inclusivement, annulés, et leur superficie respective ajoutée au sudit N. 88.

E. E. TACHE, Assistant-Commissaire

Anglo-Saxon

Généalogie et Description du Célèbre Hétou.

ANGLO-SAXON est né en 1884 et a été engendré par le vieux Anglo Vermont Black Horse. Sa mère est la "Sheridan Morgan". Il est noir gai et pèse 1200 lbs, sa hauteur est de 5 pds et 2 pes.

A quatre ans, après une épreuve de quatre semaines seulement, il a trotté un mille en 2.45, et en 1890 après une saison de 70 jours, il a trotté sur le rond de Richford Vt en 2.35. Ses poulains lui ressemblent presque tous.

ANGLO-SAXON, un de ses frères qui a un record sur le rond Lépine à Montréal, de 2.19, il a été offert \$1,500, pour ce dernier.

Deux de ses sœurs ont été vendues au prix de \$1500, la paire.

Plusieurs personnes lui résistent des prix très élevés pour les poulains provenant de Anglo-Saxon.

AMEDEE LEBEAU, Ancien propriétaire, Sutton Platt 8 juin 1891.

Garanti \$500, mais \$100 d'entrée, \$100 sans entrée, Saison \$100, Une Sallie \$2.50

Cet étalon sera constamment aux écuries de son propriétaire à Stanfeld, au 8me rang.

JOSEPH THIBEAULT, Cultivateur.

Victoriaville, 11 juin 1891.

Je soussigné, médecin-vétérinaire dûment autorisé par le Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, à examiner les étalons, certifie par les présentes, que j'ai examiné ce jour un étalon connu sous le nom de Anglo-Saxon, la propriété de Monsieur Joseph Thibault de Stanfeld, dont voici le signalement.

La couleur de sa robe est noir gai, mesurant cinq pds et un quart de hauteur.

Et dans mon opinion ce cheval est sain et sans aucun vice héréditaire. Je désire de plus qu'il n'ait, ce cheval est d'un mérite individuel dans sa conformation, ses allures, pour le recommander aux éleveurs de la province pour l'amélioration de la race chevaline.

Ce cheval appartient à la classe de chevaux légers, et est propre à la reproduction.

Donné à Victoriaville, ce onzième jour de juin 1891.

VICTORIN PEPIN, Médecin Vétérinaire.

La Consommation Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'asthme et toutes les Affections des Pommons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Diphthérie Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poursuivi par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal.

W. A. NOYES, 820, Power's Block, Rochester, N. Y.

LA BANQUE

Jacques-Cartier Victoriaville.

Toutes les affaires de Banque seront transigées généralement à cette succursale.

L'intérêt sera alloué sur les dépôts aux taux convenus

Nous acceptons les dépôts de 25 centins et au-dessus.

A. MARCHAND, Gérant, J. B. HÉBERT, Payeur, HENRI BOURBEAU Comptable.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPÉRIEURE
District d'Arthabaska } No 63

WILLIAM EDWARD WADLEIGH, du Township de Kings-ey, écuyer, gentilhomme.

Vs. Demandeur, LOUIS RODRIGUE, ci devant du township de Wotton, et maintenant absent de cette province.

Défendeur, Et CÉLINA ROCHELEAU, Ars-éli Rocheleau, Weneelas Rocheleau, Agnès Rocheleau, et Joseph Alexandre Rocheleau, tous ci-devant du canton de Wotton et actuellement de cette province.

Et CÉLINA ROCHELEAU, Ars-éli Rocheleau, Weneelas Rocheleau, Agnès Rocheleau, et Joseph Alexandre Rocheleau, tous ci-devant du canton de Wotton et actuellement de cette province.

Ci-dessus colloqués sous le titre d'héritiers de Vincent Rocheleau et d'Émérance Libonté.

Et HILAIRE GAGNON, cultivateur de Wotton, créancier colloqué.

Requérant, Il est ordonné aux créanciers colloqués Céline Rocheleau, Ars-éli Rocheleau Weneelas Rocheleau, Agnès Rocheleau, et Joseph Alexandre Rocheleau, de comparaître dans les deux mois, Arthabaskaville le 8 juin 1891.

RAINVILLE & LAURIER, P. C. S. Crépeau & Méthot, Avt. du Reqt.

Chemin de Fer du Comté de Drummond.

TABLEAU DES TEMPS No. 3.

Commençant lundi, le 8 JUIN 1891.

Allant à l'Est				Allant à l'Ouest			
No 5	No 3	No 1	STATIONS	No 2	No 4	No 6	STATIONS
MIXTE	MIXTE	PASS.	MILES DE STATIONS	PASS.	MIXTE	MIXTE	MILES DE STATIONS
A. M.	A. M.	P. M.	G. T. R. BONAVENTURE STATION	P. M.	A. M.	P. M.	
	10.30	3.15	Départ de..... MONTREAL..... Arrives	0	12.10		
	10.40	5.00 STE-HYACINTHE.....	9	10.12	8.10	
	11.08	5.05 STE-ROSALE.....	2	10.07	8.00	
	11.30	5.37 STE-EDWARD.....	9	9.46	7.28	
	11.48	5.49 STE-HELENE.....	13	9.35	7.10	
	11.55	5.51 STE-EUGENE.....	17 1/2	9.23	6.48	
	12.15	6.06 DUNCAN.....	19	9.18	6.40	
	6.00	12.40 ST GERMAIN.....	24	9.04	6.20	
		 DRUMMONDVILLE.....	29	8.49	6.00	4.30
	6.20	6.41 ST-CYRILLE.....	34	8.31		4.00
	7.05	6.50 GARMEL.....	37	8.22		3.35
	7.40	6.55 BLAKE.....	40	8.17		2.30
	8.12	7.00 MITCHELL.....	42	8.12		2.00
	8.57	7.18 ST-LEONARD.....	48 1/2	7.54		1.05
	9.30	7.39 STE-MONIQUE.....	56 1/2	7.33		12.00
	10.00	7.57 NICOLET.....	64	7.15		12.00
A. M.	P. M.	P. M.	Arrives.....		A. M.	MIDI	

NOTE—Trains tous les jours, dimanche excepté. La compagnie d'Express "Canadien Express Co" a ouvert des bureau à chaque station.

W. H. MITCHELL, Gérant Général.

Drummondville, Qué, mai 28 1891.

Du reste, voici en quelques mots le résumé de cette doctrine : Quiconque a reçu de la divine Bonté une plus grande abondance soit de biens de l'âme les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement et tout ensemble comme ministre de la providence au soulagement des autres. C'est pourquoi "quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il prenne garde de se taire ; une surabondance de la parole, qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engloutir au fond de son cœur, l'art de gouverner qu'il s'applique avec soin à en partager avec son frère et l'exercice et les fruits."

Quant aux déshérités de fortune, ils apprennent de l'Eglise que, selon le jugement de Dieu lui-même, la pauvreté n'est pas un opprobre et qu'il ne faut pas rougir de devoir gagner son pain à la sueur de son front. C'est ce que Jésus-Christ Notre-Seigneur a confirmé par son exemple, lui qui, tout riche qu'il était, s'est fait indigent pour le salut des hommes ; qui, fils de Dieu et Dieu lui-même, a voulu passer aux yeux du monde pour le fils d'un artisan ; qui est allé jusqu'à consumer une grande partie de sa vie dans un travail de mercenaire.

Quiconque tiendra sous son regard le modèle divin comprendra plus facilement ce que nous allons dire : que la vraie dignité de l'homme et son excellence résident dans ses mœurs, c'est-à-dire dans sa vertu ; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches ; que seule la vertu et les mérites, n'importe en quel sujet ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle félicité. Bien plus, c'est vers les classes inférieures que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux ; il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui pleurent et qui souffrent ; il embrasse avec une charité plus tendre les petits et les opprimés. Ces doctrines sont bien faites sans nul doute pour humilier l'âme hautaine du riche et le rendre plus condescendant, pour relever le courage de ceux qui souffrent et leur inspirer de la résignation. Avec elle se trouverait diminué un adieu cher à l'orgueil, et l'on obtiendrait sans peine que des deux côtés on se donne la main et que les volontés s'unissent dans une même amitié.

Mais c'est encore trop peu de la simple amitié ; si l'on obéit aux préceptes du christianisme, c'est dans l'amour fraternel que s'opère l'union. De part et d'autre, on saura et l'on comprendra que les hommes sont tous absolument issus de Dieu, leur père commun ; que Dieu est leur unique et commune fin, et que lui seul est capable de communiquer aux anges et aux hommes une félicité parfaite et absolue ; que tous ils ont été également recherchés par Jésus-Christ et réhabilités par lui dans leur dignité d'enfants de Dieu, et qu'ainsi un véritable lien de fraternité les unit entre eux, soit au Christ leur Seigneur qui est le premier-né de beaucoup de frères primogénits in multis fratribus. Ils savent enfin que tous les biens de la nature, tous les trésors de la grâce appartiennent en commun et indistinctement à tout le genre humain, et qu'il n'y a que les indignes qui soient déshérités des biens célestes. Si vous êtes fils, vous êtes aussi héritiers ; héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ.

Telle est l'économie des droits et des devoirs qu'enseigne la philosophie chrétienne. Ne verrait-on pas l'enseignement se faire à bref délai, si ces enseignements pouvaient une fois prévaloir dans les sociétés ?

Cependant l'Eglise ne se contente pas d'indiquer la voie qui mène au salut, elle y conduit et applique de sa propre main le remède au mal. Elle est tout entière à instruire et à élever les hommes d'après ses principes et sa doctrine, dont elle a soin de répandre les eaux vivifiantes aussi largement qu'il lui est possible, par le ministère des évêques et du clergé. Puis elle s'efforce de pénétrer dans les âmes et d'obtenir des volontés qu'elles se laissent conduire et gouverner par la règle des préceptes divins. Ce point est capital et d'une importance très grande, parce qu'il renferme comme le résumé de tous les intérêts qui sont en cause, et ici l'action de l'Eglise est souveraine. Les instruments dont elle dispose pour toucher les âmes, elle les a reçus à cette fin de Jésus-Christ, et ils portent en eux l'effluve d'une vertu divine. Ce sont les seuls qui soient aptes à pénétrer jusque dans les profondeurs du cœur humain, qui soient capables d'amener l'homme à obéir aux injonctions du devoir, à maîtriser ses passions, à aimer Dieu et son prochain d'une charité sans mesure, à briser courageusement tous les obstacles qui entravent sa marche dans la voie de la vertu.

Il suffit ici de passer légèrement en revue par la pensée les exemples de l'antiquité. Les choses et les faits que nous allons rappeler sont hors de toute controverse. Ainsi, il n'est pas douteux que la société civile des hommes a été fondée et renouvelée par les institutions chrétiennes ; que cette rénovation a eu pour mieux dire de la rappeler de la mort à la vie, et de la porter à un si haut degré de perfection qu'on n'en verra jamais dans tout le cours des siècles ; qu'enfin ces bienfaits c'est Jésus-Christ qui en a été le principe et qui doit en être la fin, car de même que tout est parti de lui, ainsi tout doit lui être rapporté. Quand donc l'Evangile eut rayonné dans le monde, quand les peuples eurent appris le grand mystère de l'incarnation du Verbe et de la rédemption des hommes, la vie de Jésus-Christ, Dieu et homme, en vint les sociétés et les impériaux tout entières de sa foi, de ses maximes et de ses lois. C'est pourquoi, si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme. A qui veut régénérer une société quelconque en décadence, on prescrit avec raison de la ramener à ses origines. Car la perfection de toute société consiste à poursuivre et à attendre la fin en vue de laquelle elle a été fondée ; en sorte que tous les mouvements et tous les actes de la vie sociale naissent du même principe d'où est née la société. Aussi s'écarter de la fin, c'est la mort ; y revenir, c'est reprendre de la vie. Et ce que nous disons du corps social tout entier s'applique également à cette classe de citoyens qui vivent de leur travail et qui forment la très grande majorité.

Et que l'on ne pense pas que l'Eglise se laisse tellement absorber par le soin des âmes, qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. Pour ce qui est en particulier de la classe des travailleurs, elle fait tous les efforts pour les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur. Et, certes, ce n'est pas un faible appoint qu'elle apporte à cette œuvre, par le fait seul de paroles et d'actes, à ramener les hommes à la vertu. Les mœurs chrétiennes, dès qu'elles sont en honneur, exercent naturellement sur la prospérité temporelle leur part de bienfaisante influence ; car elles attirent la faveur de Dieu, principe et source de tout bien ; elles complètent le désir excessif des richesses et la soif des voluptés, ces deux fléaux qui trop souvent jettent l'amertume et le deuil dans le sein même de l'opulence ; elles se contentent enfin d'une vie et d'une nourriture frugale et supplient par l'économie à la modicité du revenu, loin de ces vices qui consomment, non seulement les petites, mais les plus grandes fortunes et dissipent les plus gras patrimoines. L'Eglise, en outre, pourvoit encore directement au bonheur des classes déshéritées, par la fondation et le soutien d'institutions qu'elle estime propres à soulager leur misère ; et même en ce genre de bienfaits elle a tellement excéllé que ses propres ennemis ont fait son éloge.

Ainsi chez les premiers chrétiens, telle était la vertu de leur charité mutuelle, qu'il n'était point rare de voir les plus riches se dépouiller de leur patrimoine en faveur des pauvres ; aussi l'indigence n'était-elle point connue parmi eux. Aux diacres, dont l'ordre avait été spécialement institué à cette fin, les apôtres avaient confié la distribution quotidienne des aumônes ; et saint Paul lui-même quoique absorbé par une sollicitude qui embrassait toutes les Eglises, n'hésitait pas à entreprendre de pénibles voyages pour aller en personne porter des secours aux chrétiens indigents. Des secours du même genre

étaient spontanément offerts par les fidèles dans chacune de leurs assemblées ; ce que Tertullien appelle les dépôts de la pitié parce qu'on les employait à entretenir et à instruire les personnes indigentes, les orphelins pauvres des deux sexes, les domestiques âgés, les victimes du naufrage. — Voilà comment peu à peu s'est formé ce patrimoine que l'Eglise a toujours gardé avec un soin religieux comme le bien propre de la famille des pauvres. Elle est allée jusqu'à assurer des secours aux malheureux, en leur épargnant l'humiliation de tendre la main. Car cette immense mer de riches et des pauvres, profitant des merveilleux dons de charité qu'elle avait par tout provoqués, fonda des sociétés religieuses et une foule d'autres institutions utiles, qui ne devaient laisser sans soulagement à peu près aucun genre de misère. Il est sans doute, un certain nombre d'hommes aujourd'hui qui, fidèles témoins des païens d'autrefois en viennent jusqu'à se faire même d'une charité aussi merveilleuse une arme pour attaquer l'Eglise ; et l'on a vu une bienfaisance établie par les lois civiles se substituer à la charité chrétienne ; mais cette charité, qui se voue tout entière et sans arrière-pensée à l'utilité du prochain, ne peut être suppléée par aucune industrie humaine. L'Eglise seule possède cette vertu, parce qu'on ne la puise que dans le Cœur sacré de Jésus-Christ et que c'est en son nom que Jésus-Christ que d'être éloigné de son Eglise.

A CONTINUER.

Hotel Albion

Arthabaskaville, P. Q.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses nombreux pratiquants et tout le public voyageur qu'il vient de terminer des réparations considérables à son établissement qui en font aujourd'hui un hôtel de première classe. Il a aussi agrandi son établissement de manière à pouvoir loger un plus grand nombre de voyageurs.

Rien n'a été négligé pour donner tout le confort désirable : Fourniture, chambre de bain, chambre d'aisance, bons lits, bonne table.

Liqueurs de premier choix, cigars de toutes sortes.

Le soussigné remercie le public du bienveillant patronage qu'il lui a accordé jusqu'à ce jour et sollicite de nouveau son encouragement pour l'avenir.

Il s'est procuré un choix considérable de liqueurs pouvant satisfaire les palais les plus délicats de même que les bourses les moins garnies.

JUGEZ-EN PAR L'ENUMERATION SUIVANTE :

Brandi : Hennessy	Sherry Whiskey
" Jules Robin	Gin de Kuyper & Sons
" Marressy & Cie	Old Tom Gin
" Martel	Scotch Whiskey
" Jean St-Louis	Sherry en caisse et en quart
" Jules Fournier & Cie	Vin d'Oporto en caisse et en quart
" A. E. Dor (Grand de Fine Champagne)	Claret
Vins de St-Michel	Rhum St-George
" St-Raphaël	Jamaïque
Sauterne	Rye Gooderham & Co
Vermouth	Worts-Whisky
Chartreuse	Gibre
Bénédictine	Bière-Labatt
Curacao	" Daw's
Matasquin	Porter

Champagne

Une visite est respectueusement sollicitée. Venez, venez en foule et chacun s'en retournera enclanté.

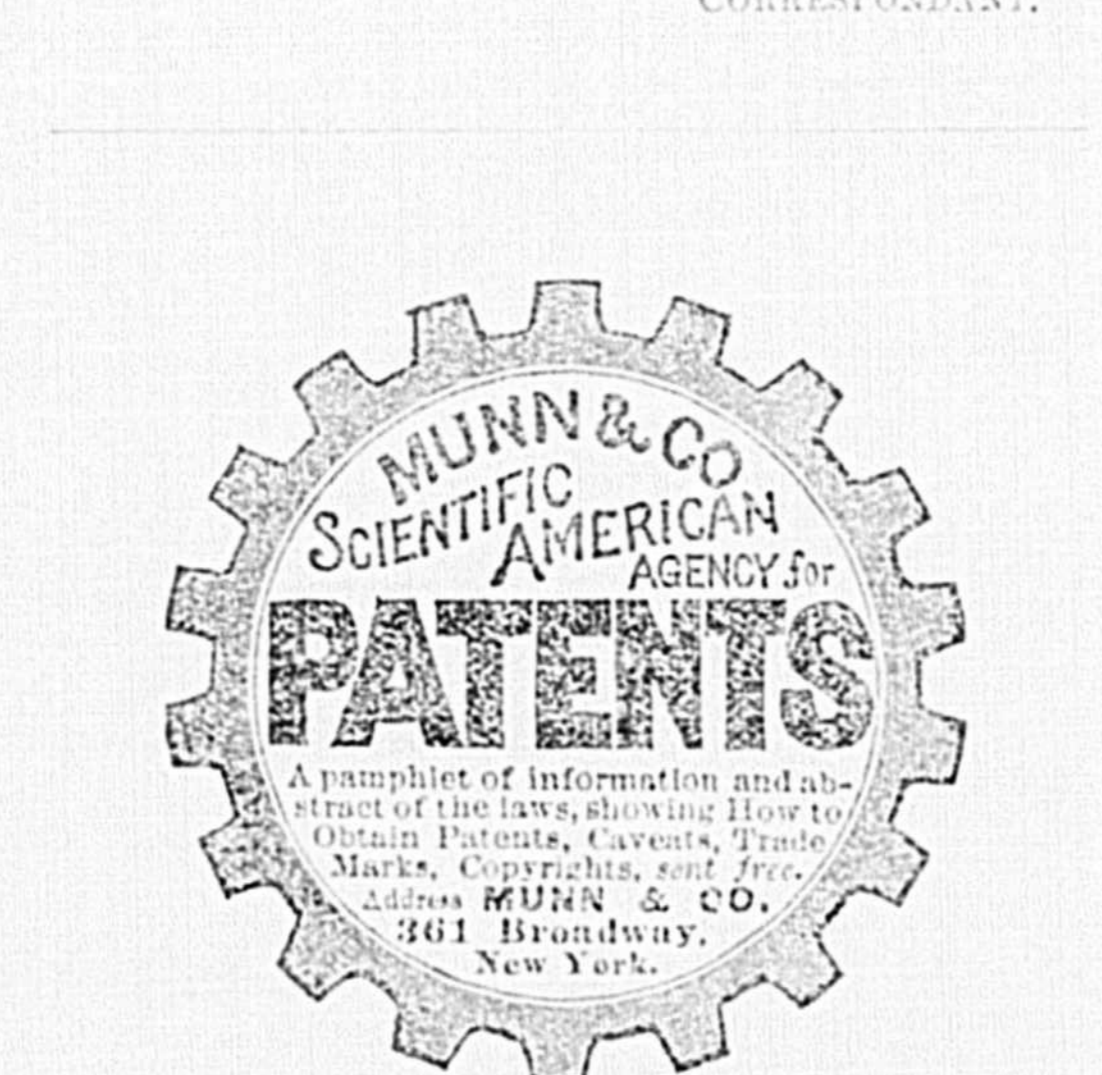
P. MAHEU,
PROPRIETAIRE

Caligraphes,
Clavigraphes,
Type-Writers.

Dans tous les prix,
De \$20 en montant

S'adresser en ce village à

LOUIS RAINVILLE
CORRESPONDANT.



Avis aux Capitalistes.

La ville de Victoriaville offre un BONUS de \$5,000.00 à quiconque viendra y établir une manufacture.

Cette ville étant traversée par la voie ferrée du Grand Tronc et d'autres embranchements, et située sur les bords de la rivière Nicolet, offre tous les avantages possibles pour mener toute entreprise de ce genre à bonne fin.

Une demande est aussi faite pour la construction d'un aqueduc dans cette ville. Toute personne ou compagnie qui se chargerait de cette entreprise ne pourrait trouver un meilleur placement de ses capitaux, vu que chaque famille s'empresse d'encourager de sa souscription celui qui doterait la ville d'un monument destiné à perpétuer le souvenir d'un tel bienfait.

Victoriaville, 11 avril 1891.
H. H. GUAY,
Maire de Victoriaville

Poeles ! Poeles ! Poeles !

J. C. THIBAUT

FERRANTIER-PLOMBIER

ARTHABASKAVILLE

Vient de recevoir un assortiment complet et varié d'Ustensiles de Cuisine, VAISSEAU en argent montés en argent, FERRANTERIES extra, TUYAUX en plomb, en fer, et TUYAUX D'EGOUT, &c. Mr THIBAUT se charge comme par le passé, du posage de Fournaises à eau chaude et autres, de Couvertures en métal, de Bains, de Lieux d'Aisance dans les maisons, de Dalles, &c.

---Assortiment général en Ferronneries.---

Agrès de Fromageries

---Une Spécialité.---

Les propriétaires de Fromageries feront bien de venir le voir avant de donner leurs commandes ailleurs. Ils pourront se convaincre qu'ils ont tout à y gagner en les lui confiant.

---Nouvelle Presse à Fromage---

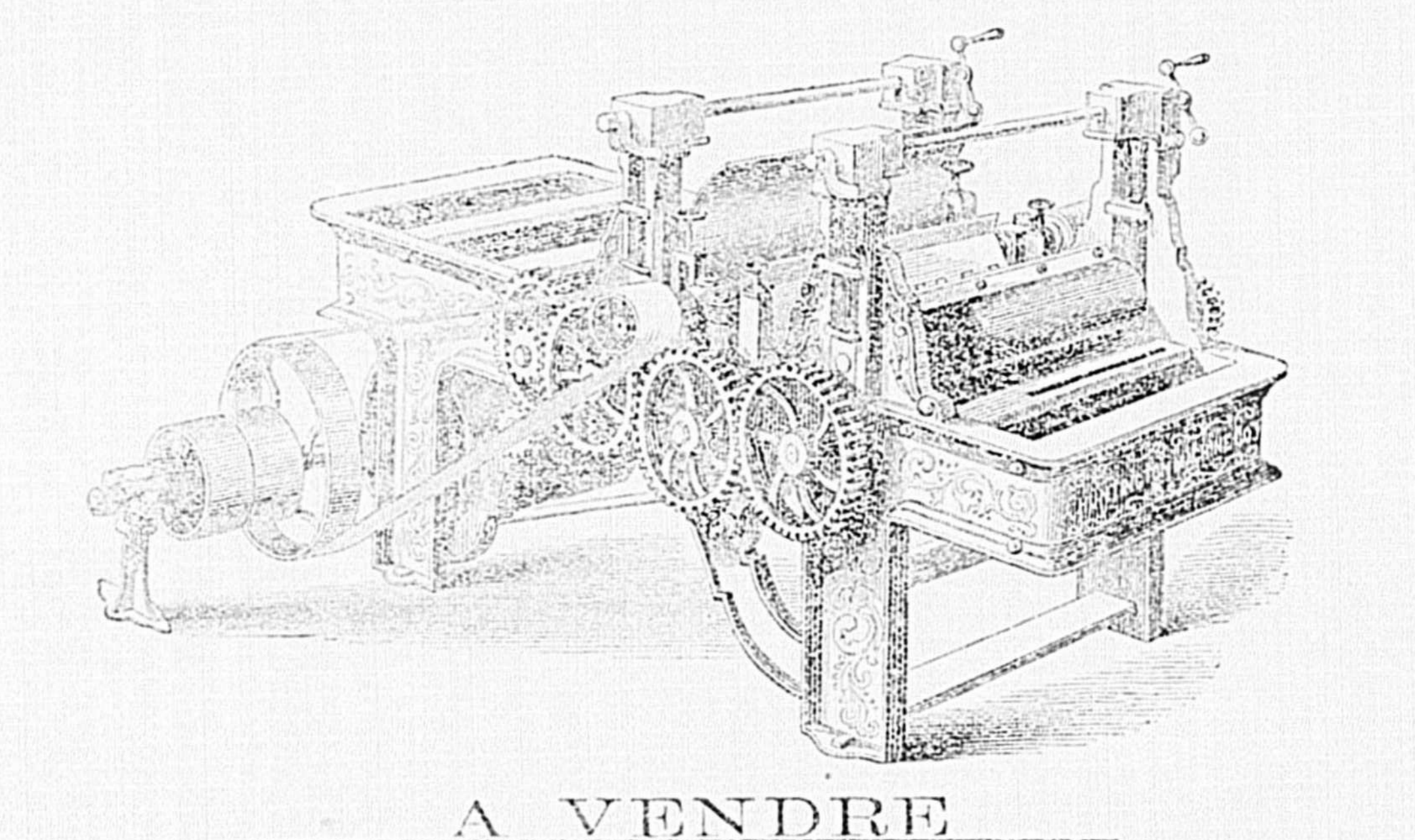
Qui rend l'ouvrage plus facile et qui donne au fromage une consistance plus ferme.

---Chaudières à Sucre---

Un lot considérable à bon marché. Venez faire une visite et vous ne perdrez pas votre temps ni votre argent.

J. C. THIBAUT,
En face du magasin de L. O. Pepin, Arthabaskaville.

21 Oct 90 - 1 an.



A VENDRE

Machineries de Moulins et Strappes à moitié prix. Nouvelles Strappes en Caoutchouc 50 à 60 1/2 de discompte. 15 Machins à planer le bois, Planeurs et Emboucteurs de toutes grandeurs, en bonne ordre prix \$50 à \$100, chacun. 7 Engins, Bouilloires et Pompes \$100 à \$600 chacun, termes faciles. 4 Machines à Moulures, planer et emboucteur \$10 à \$175, chaque. 49 Arbres ou axes pour Scies Rondes, toutes grandeurs de \$3 à \$7 chaque. Arbre de couche ou shafts, avec frottements Bets à 4ets la lb. Grands Couteaux à planer et à Moulures 10cts du pouce. Nouvelles Strappes en cuir. Scies Rondes, à 30 % de discompte. 500 Poulies à moitié prix. 1 Moulin à scier le bois \$175 00. Machines à aiguiser à Emery \$10. Et autres machines à aiguiser \$10, chaque. Aussi machines pour Mortoise et Tenons et autres machineries de toutes sortes.

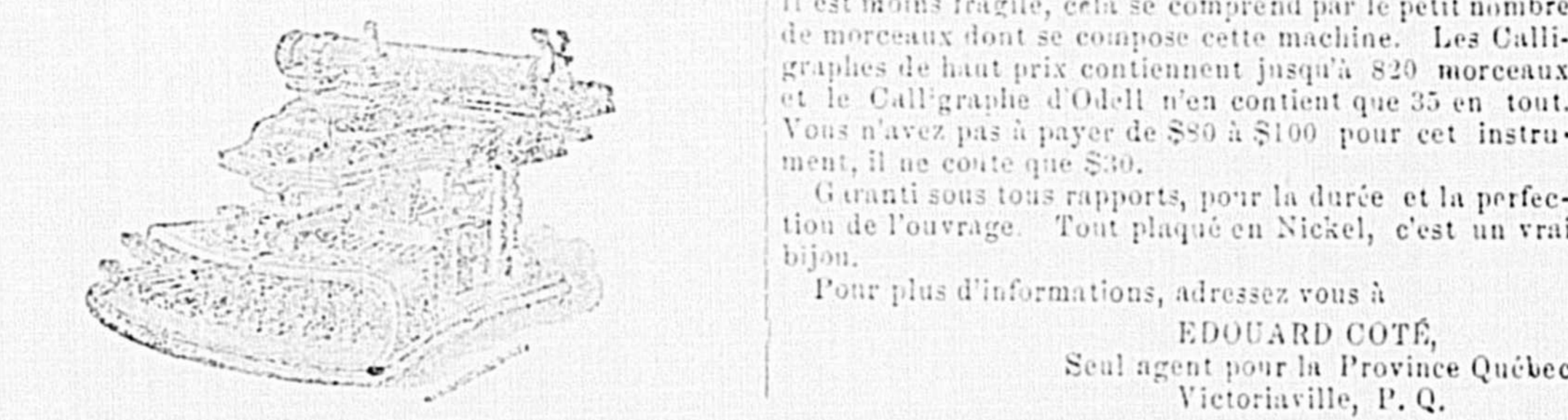
MULLIN & CO.
37 Carré Papineau, Montréal

T. H. BRASSARD

HUISSIER C. S. & ENCANTEUR
DRUMMONDVILLE, P. Q.

Se chargera de toutes affaires quelconques dans ces deux branches pour tout le comté de Drummond et spécialement pour les paroisses de St-Germain et St-Eugène de Grantham, St-Cyrille de Wenderow, St-Fulgence de Durham, Ste-Clotilde de Horton, East et West Wickham, Kingsley French Village, Bouloize, Carmel Hill et la ville de Drummondville, à des conditions très libérales.

Etant un des plus anciens huissiers pratiquant dans le District, votre patronage est respectueusement sollicité. 30 octobre 1890. - 1 a.



"CRANDALL"

Cette gravure représente le nouveau modèle CRANDALL. Entr'autres immenses avantages que possède cet instrument, mentionnons : divers caractères se changeant à volonté en moins de 5 secondes ; ECRITURE toujours VISIBLE ; ouvrage d'un fini supérieur ; peut tirer huit exemplaires et même plus à la fois ; 28 lettres seulement mais écrit 84 caractères. Cette machine à écrire, ou Clavigraph, est également adaptable aux deux langues française et anglaise.

Majuscules, Minuscules, &c.,
Rapidité.
Ecriture visible,
Changement de Caractères.
Fin d'ouvrage sans égal.

Le soussigné représente la Cie. pour la Province de Québec et est le seul agent autorisé par la dite compagnie.
Circulaires et catalogues envoyés sur demande
Adressez, **HENRI LAURIER,**
Arthabaskaville.

CARTES PROFESSIONNELLES.

AVOCATS.
LAURIER, LAVERGNE & COTE
Arthabaskaville.
Bâtisse voisine du bureau d'Enregistrement.
W. LAURIER, C. L. JOSEPH LAVERGNE
P II Côté.

CRÉPEAU & MÉTHOT
Arthabaskaville.
Bureau : Rue de la Cour.
EUGÈNE CRÉPEAU, C. R. J. E. MÉTHOT,
J. S. DOUCET,
ARTHABASKAVILLE
Bureau, rue de la Cour, en face du Collège.

NOTAIRES.
J. E. GIROUARD (M. P. P.)
Drummondville, P. Q.
E. H. LALIBERTÉ (M. P. P.)
Warwick P. Q.

J. A. HEBERT
NOTAIRE,
STANFOLD, P. Q.
Cessionnaire du greffe de feu L. N. D. D'Argy
N, P.,-Juillet 88 Ian p

Dr Ed. H PROVENCAL
ARTHABASKAVILLE.
Consultations à toute heure. Bureau : ancien magasin de Mr Ed Gendreau. 24 oct. 90.-1a.

EDMOND GELINAS
HUISSIER
Ste CLOTILDE DE HORTON.
Se chargera de collections &c.-24 oct 90.-1an.

L. B. BRUNELLE
GRAND CONSTABLE et
Huissier C. S.
ARTHABASKAVILLE.

J. H. MOULIN
HUISSIER C. S. & ENCANTEUR
DRUMMONDVILLE.
8 janvier 91. 1a.

DENTISTE
Sera à l'Hôtel de Temprance, tenu par Mr Calixte Leblanc, village d'Arthabaskaville, le dernier vendredi de chaque mois jusqu'à nouvel ordre
Dr. G. W. ADAMS L. D. S.

ASSURANCE
MUTUELLE CONTRE LE FEU
DE
Richmond, Drummond & Yamaska
BUREAU : ULVERTON, P. Q.
Etablie en 1879.

Pertes réglées promptement.
F. PRÉFONTAINE, JAS. ALEXANDER,
Président. Sec.-Trés
A. QUESNEL, Jr. Agent.

La Prevoyance
A. GASNIER
Montreal.
Vente et Achat de Fonds de Commerce.

Nous avons toujours à vendre ou à louer, Hôtels, Restaurants, Confiseries, etc., à tous prix et dans tous les quartiers de Montréal, et de la Province. Les personnes ayant des établissements à vendre, à la ville ou à la campagne, peuvent s'adresser en toute confiance au No. 1639, rue Notre-Dame, Bureau de la Prévoyance.

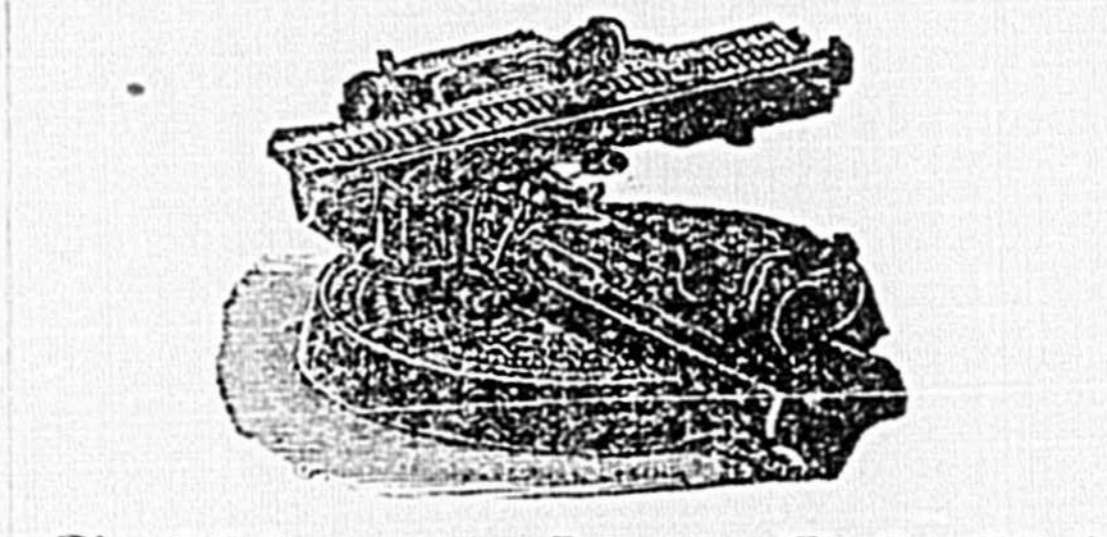
A Vendre pour cause de maladie.
10. Un hôtel près du Marché Bonsecours, conditions avantageuses, bas prix ;
20. Et une épicerie dans un bon centre existant depuis 15 ans.
S'adresser à la Prévoyance, rue Notre-Dame 1639, Montréal.

L. ACHILLE DUFRESNE
ARPEUTEUR FEDERAL ET PROVIN-
CIAL,
INGENIEUR CIVIL.

Plusieurs années de pratique dans la province et le territoire du Nord-Ouest.
Attention spéciale sera donnée à l'arpentage des terres en culture ; arpentage et subdivision de lots dans les Cantons, estimés de leur valeur, qualité du sol, quantité et qualité des bois marchands qu'ils peuvent contenir.
A l'aide des instruments modernes les plus perfectionnés, les ordres seront exécutés promptement, avec précision et à prix modérés.
Soliciteuse de Patentes.
SOUTH DURHAM, P. Q.

LES CELEBRES LUNETTES LAURENCE

EN VENTE CHEZ
Orfèvre, J. B. OUELLET, Marchand,
Victoriaville. Arthabaskaville



Calligraphe 'Odell.'

Cet instrument est le meilleur connu de nos jours. Il est prompt, fonctionne presque sans bruit, et ne se dérègle jamais. On peut se servir de n'importe quelle sorte de papier sur ce Calligraphe. Il coûte presque les deux tiers de moins que n'importe quel autre Calligraphe. Il est moins fragile, cela se comprend par le petit nombre de morceaux dont se compose cette machine. Les Calligraphes de haut prix contiennent jusqu'à 829 morceaux et le Calligraphe d'Odell n'en contient que 35 en tout. Vous n'avez pas à payer de \$50 à \$100 pour cet instrument, il ne coûte que \$30.

Grants sous tous rapports, pour la durée et la perfection de l'ouvrage. Tout plaqué en Nickel, c'est un vrai bijou.
Pour plus d'informations, adressez vous à
EDOUARD COTÉ,
Seul agent pour la Province Québec
Victoriaville, P. Q.

(CERTIFICAT)
EDOUARD COTÉ, Victoriaville, P. Q.

Monsieur.—Je suis très-satisfait du Clavigraph Odell que j'ai acheté de vous. J'espère bien qu'avec un peu de pratique, j'écrirai aussi vite qu'avec la plume. Cet instrument est le plus simple et le moins compliqué que je connaisse, n'ayant que 35 pièces différentes en tout, vis, ressorts, etc. Cette simplicité de construction lui donne l'avantage de pouvoir durer très-longtemps sans avoir besoin de réparation. J'ai l'honneur d'être,
Votre très-humble serviteur,
ED. BRUNEL, Pt. e.
St Valère de Bulstrode, 21 Mars 1891.

C. A. CAUVREAU
NOTAIRE
Agent de la Cie. d'Assurance la "Queen"
STANFOLD.
8 janvier 91. 6m.